

- 6 -



MRC de Témiscamingue



TRANSPORT
JOLATEM

288, route 101 sud
Ducharme-Ouellet (Charbon)
J6V 2Z5

Tél. Bureau : (819) 850-2116
Télécopieur : (819) 828-3918
Courriel : info@jolatem.ca

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

FERMETURE TEMPORAIRE DE LA SCIERIE DE TEMBEC À BÉARN : LE MILIEU FORESTIER EN SITUATION DE CRISE

Ville-Marie, le 18 novembre 2014 – Si d'ici la fin novembre, aucune garantie supplémentaire d'approvisionnement de 100 000 m³ n'est octroyée à l'usine Tembec de Béarn, l'usine devra cesser temporairement ses activités, pour une durée pouvant aller jusqu'à 11 semaines, et ce, sur une base annuelle. La MRC de Témiscamingue, conjointement avec les Syndicats des travailleurs de la scierie de Béarn et de LVL Global ainsi que l'entrepreneur forestier Transport Jolatem, exigent une intervention immédiate du Ministre Laurent Lessard, afin d'éviter de telles fermetures.

« Notre lecture de la situation est fort simple, du bois il y en a de disponible, amplement pour éviter un arrêt des opérations de la scierie de Béarn. Or, pour des raisons administratives, l'usine n'a pas accès à ce bois. Il est inadmissible que des travailleurs et leur famille subissent les contrecoups de l'inaction du ministère des forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), qui est plus qu'au fait de la problématique. Nous en appelons à une intervention rapide et décisive du ministre Lessard. », de mentionner le préfet de la MRC de Témiscamingue, M. Arnaud Warolin.

Alors que le Bureau du Forestier en Chef vient d'annoncer que plus d'un million de m³ de bois n'ont pas été récoltés au Témiscamingue de 2008 à 2013, seulement 17 000 m³ ont été octroyés à la scierie de Béarn, alors qu'elle en demandait 100 000. De plus, les chantiers de récolte planifiés et rendus disponibles par le MFFP ne contiennent pas suffisamment de volume de bois pour combler les besoins actuels de la scierie. Qui plus est, les achats de la forêt privée et de l'Ontario ne permettent pas de combler le manque à gagner de 100 000 m³. Ces lacunes liées à la mauvaise planification et la lenteur administrative sont inadmissibles, alors que des usines se trouvent en situation de rupture d'approvisionnement.

Pour une durée indéterminée, le Syndicat des travailleurs de la scierie de Béarn s'inquiète de la fermeture de leur usine, sous prétexte de ce « faux » problème d'approvisionnement. « Suite à une longue période de fermetures successives et d'inquiétudes vécues par les employés au plus fort de la crise forestière, les investissements à l'usine ont permis d'atteindre un certain niveau de stabilité fort apprécié. Or, en raison d'un régime forestier mal adapté à la réalité témiscamienne, c'est une autre période sombre qui s'annonce. Nous refusons de rester les bras croisés en attendant que les fonctionnaires du ministre

en région et au provincial ne prennent conscience de notre réalité. La situation est non seulement déplorable, elle est inacceptable et nous allons nous faire entendre. », de soutenir le président du Syndicat, M. Denis Falardeau.

La forêt témiscamienne a ses particularités qui nécessitent adaptation et actions, afin de maintenir les activités forestières et la pérennité de cette industrie. « Oui, à court terme ce sont les emplois de l'usine de Béarn qui sont en jeu, mais à long terme, ce sont près de 225 emplois qui pourraient être en péril. Dans l'éventualité où Tembec n'aurait d'autres choix que de se tourner entièrement vers l'Ontario pour assurer ses approvisionnements en copeaux, ce sont également les emplois de LVL Global qui se trouveraient menacés, alors que l'usine a un carnet de commandes des plus intéressants à l'heure actuelle. À cela, on ajoute des centaines d'emplois en forêt pour la récolte de la matière. Nous demandons au gouvernement de prendre en considération les réalités géographiques et forestières du Témiscamingue et de déployer tous les efforts nécessaires, afin de maintenir à son plus haut niveau cette activité économique indispensable pour notre territoire. », d'insister Joël Barrette, propriétaire de Transport Jolatem et actionnaire de LVL Global.

C'est donc soulevés par ce sentiment d'urgence et de solidarité que la MRC de Témiscamingue, le propriétaire de Transport Jolatem ainsi que les syndicats des travailleurs de la scierie de Tembec à Béarn et de LVL Global inc. exhortent le gouvernement du Québec d'agir avec diligence. Si aucune intervention concrète du gouvernement ne se concrétise à court terme, ces mêmes acteurs, concertés pour assurer la survie de l'industrie forestière au Témiscamingue, verront à mener des actions de mobilisation, dès le début de la semaine prochaine.

« À l'heure même où le gouvernement du Québec procède à des coupures dont les impacts sont plus que considérables dans les milieux ruraux et que, de septembre à octobre, ce sont près de 14 200 emplois qui ont été perdus au Québec, doit-on s'attendre à ce que ce bilan s'alourdisse dans les prochaines semaines ? Monsieur le Ministre, il est maintenant temps de travailler ensemble pour relancer définitivement notre industrie forestière. Au cours des derniers mois, nous vous avons interpellé à de nombreuses reprises, afin de vous sensibiliser à notre réalité forestière. Au cours des derniers mois, nous avons documenté les problématiques spécifiques au Témiscamingue ; notre forêt ayant ses particularités, et nous vous les avons partagées, afin de trouver des solutions durables et sur une base concertée. Nous vous demandons de passer à l'action ! Si le gouvernement ne fait rien, sachez que nous passerons de la parole aux actes », de conclure le préfet de la MRC de Témiscamingue, M. Arnaud Warolin.

- 30 -

Sources :

Tomy Boucher
Responsable des communications
MRC de Témiscamingue
(819) 629-2829 p.234
tomy.boucher@mrctemiscamingue.qc.ca

Denis Falardeau
Président
Syndicat des travailleurs de scierie Béarn
(CSN)
819-625-2252

Joel Barrette
Propriétaire
Transport Jolatem
(819) 629-2116

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Secteur forestier dans la région de l'Abitibi-Ouest

**NOUS DEMANDONS AU MINISTRE LAURENT LESSARD DE PASSER DE LA
PAROLE AUX ACTES**

La Sarre - 18 novembre 2014 – Dans un mouvement de solidarité, des intervenants du milieu de la région de l'Abitibi-Ouest demandent au Ministre Laurent Lessard d'agir rapidement en octroyant des volumes de bois qui sont disponibles dès maintenant et nécessaires afin de préserver les nombreux emplois que l'usine de Tembec à La Sarre procure dans la région.

« Une nouvelle fermeture temporaire ou un ralentissement à l'usine de Tembec La Sarre aurait des conséquences néfastes sur notre région. Le ministre Lessard a promis d'aider l'industrie, de distribuer aux usines les volumes de bois non récoltés, alors qu'attend-t-il pour passer de la parole aux actes en rendant disponibles les volumes annoncés par le Forestier en chef ? », souligne monsieur Normand Houde, maire de La Sarre. « Nul besoin de vous dire que la compétitivité de Tembec est au cœur de nos préoccupations avec ses 250 emplois directs et plus de 2 millions \$ de retombées mensuelles pour notre milieu », ajoute monsieur Normand Houde.

Plusieurs démarches, rencontres, discussions, demandes écrites et appuis du milieu ont été entrepris au cours de la dernière année afin d'obtenir un volume supplémentaire en garantie d'approvisionnement d'au moins 100 000 m³ pour combler 8 semaines de production et ainsi pouvoir maintenir l'usine en opération sur une année complète.

En réponse à ces démarches fondées, le ministre ne propose qu'un volume annuel additionnel de 2 450 m³ (24 heures de sciage) pour la période 2015-2018; c'est bien en deçà des besoins de la scierie de Tembec à La Sarre et démontre le peu d'engagement du ministère à vouloir nous aider.

« Sachant que la disponibilité potentielle à proximité de La Sarre dépasse le million de m³, nous sommes convaincus que le ministre peut soutenir notre usine à la hauteur de la demande de Tembec afin de sécuriser nos emplois », affirme Jacques Vallières, président de la section locale 3057-44 unité de La Sarre du syndicat Unifor qui représente 150 membres. « Alors, nous appuyons Tembec afin qu'un volume de 100 000 m³ supplémentaires, représentant moins de 10 % du volume potentiel, soit octroyé en garantie pour notre usine afin d'assurer le maintien du 3^e quart de travail et garder à l'emploi les travailleurs syndiqués de l'usine », a-t-il ajouté.

Du côté des entrepreneurs et travailleurs en forêt, le manque d'actions concrètes du ministre Lessard rend la situation très préoccupante non seulement pour eux, mais pour les familles qui vivent de cette industrie. « Nous sommes particulièrement inquiets face

aux nombreux enjeux forestiers depuis l'adoption du nouveau régime forestier et à l'inaction du gouvernement pour assurer la compétitivité et la viabilité de notre industrie», a souligné monsieur Réal Leclerc, porte-parole des entrepreneurs forestiers.

Au cours des 8 dernières années, c'est un cumul de plus de 65 % de nos approvisionnements qui ont été perdus par des réductions d'attribution de bois. Ceci a un impact direct sur les travailleurs de notre industrie forestière locale. Les représentants interpellent donc particulièrement le premier ministre, Philippe Couillard, qui a fait de la relance de l'industrie forestière l'une de ses priorités gouvernementales, ainsi que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Laurent Lessard. En octroyant un volume supplémentaire de 100,000 m³ à l'usine de La Sarre, le Ministre sécurise les emplois de payeurs de taxes et la province de Québec en retirera des bénéfices.

La ville de La Sarre veut conserver les emplois dans le secteur de la foresterie et ainsi maintenir un équilibre dans l'économie de la région. Les représentants demandent également un appui et une mobilisation de tous les leaders politiques de la région puisqu'il s'agit de l'un des secteurs porteurs et générateurs d'emplois. Le milieu se mobilise et nous sommes prêts à prendre d'autres actions pour être entendus.

-30-

Pour information :

Normand Houde
Maire
Ville de La Sarre
819-333-2282

Réal Leclerc
CL Logistique
819-333-7297

Jacques Vallières
UNIFOR
Président, 3057-44 Unité La Sarre
819-333-8900 poste 38659
Unifor représente près de 55 000 membres au Québec.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Source : STT Tembec, usine de Senneterre (FIM-CSN)

Secteur forestier dans la ville de Senneterre

LE GOUVERNEMENT METTRA À MORT NOTRE SCIERIE S'IL N'AGIT PAS

Senneterre - 18 novembre 2014 – Si aucune garantie d'approvisionnement de 100 000 m³ supplémentaires n'est octroyée à l'usine de Tembec Senneterre, l'usine devra faire face à des fermetures annuelles de l'ordre de 11 semaines; ce qui mettra en péril la survie de l'usine. Nous avons aussi besoin de cette garantie d'approvisionnement pour permettre les investissements nécessaires à cette survie. La municipalité de Senneterre, le syndicat des employés de l'usine Tembec et les entrepreneurs forestiers exigent une intervention immédiate du ministre Laurent Lessard afin d'éviter de telles fermetures.

Le gouvernement doit permettre aux entreprises d'accéder à des volumes de bois suffisants pour faire fonctionner leurs usines sur une base soutenue.

« Une nouvelle fermeture ou un ralentissement aurait des conséquences dramatiques pour notre communauté, nous avons besoin d'assurer l'avenir de notre milieu », souligne monsieur Jean-Maurice Matte, maire de Senneterre. « Bien que le Forestier en chef confirme qu'il y a beaucoup de volumes de bois disponibles dans les territoires d'approvisionnement historiques pour l'usine de Senneterre, le ministre des Forêts n'a alloué que 24 000 m³ supplémentaires à Tembec pour les trois prochaines années, alors qu'il faut plutôt confirmer 124 000 m³ supplémentaires annuellement pour garder à l'emploi 200 travailleurs en usine et en forêt », a-t-il ajouté. Les représentants interpellent plus particulièrement le premier ministre, Philippe Couillard, qui a fait de la relance de l'industrie forestière l'une de ses priorités gouvernementales, ainsi que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Laurent Lessard.

Du côté des travailleurs, le manque d'actions concrètes du gouvernement rend la situation très préoccupante non seulement pour eux, mais pour les familles qui vivent de cette industrie. « Nous sommes particulièrement inquiets face aux nombreux enjeux forestiers et des problématiques majeures liées au nouveau régime forestier. Actuellement, ce régime est un désastre », a souligné monsieur Marc Tremblay, entrepreneur forestier.

« Au cours de la dernière crise forestière, nous avons subi une diminution majeure de nos activités qui s'est traduite par la fermeture d'un quart de travail et 50 emplois directs perdus en usine et en forêt. Présentement, l'incertitude se maintient au sein des travailleurs de l'industrie. Il est inadmissible que des travailleurs et leurs familles subissent les contrecoups de l'inaction du ministre des forêts qui connaît très bien la problématique. Nous en appelons à une intervention rapide et décisive du ministre Lessard » précise Alain Caron, président du Syndicat des travailleurs(euses) de Tembec, usine de Senneterre (FIM-CSN) qui représente les 130 travailleurs de l'usine.

« Le conseil central et ses 72 syndicats affiliés sont et seront toujours solidaires aux travailleuses et aux travailleurs du secteur forestier. Nos richesses naturelles, qui sont exploitées de façon responsable, génèrent des emplois de qualité en région. Ces travailleuses et ces travailleurs contribuent grandement à l'économie de la région et plus précisément, dans le cas qui nous occupe, à celle de la Ville de Senneterre. Au nom du CCATNQ, je demande au député Bourgeois de porter une oreille attentive aux demandes des travailleuses et des travailleurs du secteur de la foresterie », d'ajouter Donald Rheault, président du conseil central.

La Ville de Senneterre veut conserver les emplois dans le secteur de la foresterie et ainsi maintenir un équilibre dans l'économie de la région. Les représentants demandent également un appui et une mobilisation de tous les leaders politiques de la région, puisqu'il s'agit de l'un des secteurs porteurs et générateurs d'emplois.

Si aucune intervention concrète du gouvernement ne se réalise à court terme, les acteurs en présence, concertés pour assurer la survie de l'industrie forestière à Senneterre, verront à mener des actions de mobilisation dès le début de la semaine prochaine.

Au cours des derniers mois, le ministre Lessard a été sensibilisé sur la réalité forestière régionale. Nous lui demandons de passer à l'action !

-30-

Pour information :

Alain Caron, président STT Tembec, usine de Senneterre (FIM-CSN)
Tel. : 819 860-6235

Marc Tremblay, entrepreneur forestier
Tel. : 819 856 8897

Jean Maurice Matte, maire de Senneterre
Tel. : 819 737 2296 poste 210

Donald Rheault, président du CCATNQ
819 444-7357

MOTION SANS PRÉAVIS

Monsieur le Président,

Je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante :

« Que l'Assemblée nationale prenne acte de la récente vague de dénonciations d'agressions sexuelles dans les médias du Québec; Qu'elle reconnaisse que la violence sexuelle contre les femmes est un problème de société extrêmement préoccupant qui nous concerne tous sans exception; Qu'elle encourage les victimes à dénoncer toute forme d'agressions et qu'elle demande au gouvernement de renforcer les services d'aide aux victimes actuellement disponibles; Qu'elle rappelle la motion votée unanimement le 6 décembre 2013 par l'Assemblée nationale qui demande au gouvernement de remettre en 2014 son plan d'action en matière d'exploitation sexuelle; Enfin, qu'elle invite les membres de la Commission des relations avec les citoyens à statuer sur un mandat d'initiative portant sur ce sujet, en prenant exemple sur la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité. »

Présentée par :

Carole Poirier

Députée d'Hochelaga-Maisonneuve

Conjointement avec :

Nathalie Roy

Députée de Montarville

Le 19 novembre 2014

Monsieur le Président, je demande le consentement pour déposer la motion suivante, conjointement avec ;

- Le député de Sanguinet
- La députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques

« Que l'Assemblée nationale exige du gouvernement qu'il respecte l'engagement pris par le président du Conseil du trésor de publier un rapport concernant les premières recommandations de la Commission permanente de révision des programmes ;

Qu'elle exige du gouvernement qu'il dépose ce rapport prévu pour octobre dernier immédiatement »

Motion

Monsieur le président,

Je sollicite le consentement de l'Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec la députée de Taillon et le député des Chutes-de-la-Chaudière :

« Que l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de l'homme et la Journée québécoise de sensibilisation au cancer de la prostate;

Qu'elle réitère que le cancer de la prostate est la forme de cancer la plus répandue chez les hommes au Canada. »

Présentée par le ministre de la Santé et des Services sociaux
Le mercredi 19 novembre 2014

Motion sans préavis

Monsieur le Président,

Je demande le consentement de la Chambre pour débattre de la motion suivante, conjointement avec le député de Marie-Victorin :

« Que l'Assemblée nationale prenne acte du nombre record de débranchements de clients par Hydro-Québec qui a atteint plus de 51 000 clients en septembre 2014;

Que l'Assemblée nationale rappelle à Hydro-Québec que l'installation de compteurs intelligents ne visait pas à faciliter le débranchement de clients à distance, que l'accès à l'électricité est un besoin essentiel, que l'augmentation du nombre de débranchements est causée par l'appauvrissement de la population et l'invite à la plus grande retenue puisque les débranchements à distance peuvent entraîner des risques importants pour la santé et la sécurité de la population. »

*Présentée Manon Massé, députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques
19 novembre 2014*

AVIS TOUCHANT
LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

dy
11:18

Monsieur le Président,

J'avise cette Assemblée que :

La Commission de l'aménagement du territoire poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n°3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13h et de 15h à 18h, à la salle Louis-Joseph-Papineau.

La Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n°11, Loi sur la Société du Plan Nord, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13h et de 15h à 18h, à la salle Louis-Hippolyte-LaFontaine.

La Commission des institutions poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n°17, Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13h et de 15h à 16h30, à la salle du Conseil législatif.

La Commission des finances publiques poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n°15, Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, aujourd'hui, de 15h à 17h, à la salle des Premiers-ministres (1.38) de l'Édifice Pamphile-LeMay.